

justement un amendement à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes en vue de payer une pension à ces retraités de 75 ans, et je me demande si ce n'est pas là un autre moyen pour les deux principaux partis politiques de créer des vacances, parce que certaines personnes rendues à l'âge de 65 ans ou de 75 ans qui occupent présentement un siège à l'autre endroit ne sont plus aussi actives, et autant en mesure de rendre d'aussi grands services au point de vue politique qu'au moment de leur nomination. Cela leur permettrait de se retirer, et ce pas comme on le disait l'autre jour dans le cas des pensions de vieillesse, «dans la dignité», mais de se retirer avec une récompense passablement importante, soit une pension de \$8,000 à \$12,000. Ces vacances permettraient au parti au pouvoir, comme ce fut le cas pour certaines nominations faites par le parti conservateur alors qu'il était au pouvoir, de nommer de jeunes sénateurs, très actifs en politique, qui pourraient continuer de rendre d'immenses services, mais non pas tant à la nation canadienne qu'au parti politique qui les a nommés.

Alors, ce projet de loi C-98, je le trouve très timide en tant que réforme au Sénat, et il y a foule de personnes très compétentes en affaires, au sein du peuple canadien, nombre d'associations et de mouvements d'envergure nationale qui trouvent que cela entraîne des dépenses passablement considérables pour garder un sénateur qui n'est pas des plus actif et qui, à leurs yeux, n'apportera pas grand-chose au point de vue législatif, si ce n'est que de rendre au parti politique qui l'a nommé des services selon son influence.

Certains ont parlé de moyens radicaux, dont l'abolition totale du Sénat; d'autres nous présentent que des réformes assez timides, et d'aussi peu d'importance que celle que comporte le bill C-98.

Je me demande si vraiment on peut considérer comme sérieux ce projet de loi, cet amendement à la loi du Sénat canadien, en vue de payer cette pension? Je me demande s'il est plus sérieux d'être du côté de ceux qui, ici, réclament une réforme d'envergure et qui seraient portés à en demander l'abolition totale? Je suis d'avis qu'il est plus sérieux d'abonder dans ce sens-là que de perdre son temps à essayer de faire croire au peuple qu'on présente une réforme d'envergure au Sénat canadien. D'ailleurs, un fort courant d'opinion publique est en faveur de l'abolition de l'autre Chambre.

Dans la province de Québec, un bill fut présenté, dernièrement, en vue de restreindre d'une façon sérieuse les pouvoirs du conseil législatif de la province.

[M. Perron.]

Je me demande si dans un Parlement composé de 265 représentants élus par le peuple, à l'occasion d'élections à tous les quatre ans, il n'y a pas moyen de trouver les éléments nécessaires à une continuité politique et économique qui dirige le Canada vers son parfait développement au point de vue prospérité et sécurité pour le peuple et de conserver, parce que la constitution canadienne l'a voulu, comme tel, un Sénat en vue de protéger les minorités qui pourraient parfois être soumises à un fort courant d'opinion publique qui aurait pu enfreindre les droits des minorités?

Je crois que les minorités au Canada, aujourd'hui, de par la déclaration des droits de l'homme, ont de moins en moins besoin de cette protection qu'est le Sénat. Aujourd'hui, pour obtenir justice, les minorités ont de moins en moins besoin de l'autre endroit, et ainsi que le disait mon collègue de Lac-Saint-Jean, si c'était une institution conçue et pensée pour la protection des minorités, ce ne fut certes pas au cours de ses nombreuses années de service, une institution des plus avantageuse pour les droits des minorités au Canada. Les minorités canadiennes ne s'opposent pas à voir disparaître cette institution qu'on appelle l'autre endroit, le Sénat canadien.

S'il ne s'agit que de simple récompense politique, je me demande si on doit continuer dans le sens de donner des récompenses à ceux qui ont déjà largement, dans la plupart des cas, bénéficié de leur situation ou de leur position en politique. Au fait, la plupart, à un certain moment donné, étaient considérés comme des meneurs au point de vue économique canadien, grâce à l'importance des directorats qu'ils détenaient dans plusieurs compagnies et qui, souvent peut-être, ont pu faire diverger leur pensée non pas vers la poursuite du bien commun mais dans l'intérêt de tel groupe, ou de leur propre groupe qu'ils avaient à protéger. Si je me réfère aux nominations qui ont été faites dans le cours des 50 dernières années, je me rends compte qu'un grand nombre de ceux qui ont été nommés à un tel poste, la plupart du temps, occupaient en même temps une situation très importante dans le secteur économique du pays, et se sont faits dans bien des cas les défenseurs des intérêts des compagnies, ce qui était souvent dans leur intérêt personnel, car ils ont su utiliser la puissance et l'influence du poste qu'ils occupaient dans l'autre endroit.

Alors, dans le cas des nominations, si l'on veut réformer le Sénat, qu'on ne vienne pas nous faire croire que le bill C-98 en est un qui réponde aux besoins et aux désirs du peuple canadien. Le peuple croit sérieusement à une réforme de la structure de l'autre